

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) : renouvellement du protocole d'accord 2020-2024 et de la convention de fonds de concours 2020-2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le protocole d'accord du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) pour la période 2020-2024 ;
- d'allouer un financement d'un montant de 313 000 € par an à la communauté d'agglomération ACCM pour sa mise en œuvre ;
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer le protocole et la convention de fonds de concours annexés au rapport.

La dépense d'un montant total de 313 000 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

Monsieur LIMOUSIN ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées